PROCÈS-VERBAL

DU PREMIER

BATAILLON St.-HONORÉ,

Du 24 Janvier 1790, onze heures du matin, dont l'impression a été ordonnée par l'Assemblée Nationale dans sa Séance du 25 Janvier.

LE 24 Janvier 1790, une Députation du Bataillon S.-Honoré s'étant rendu chez M. Agasse, Président du District et Soldat Citoyen de ce Bataillon, M. Silly, Commandant, lui adressant la parole, a dit :

« MONSIEUR,

» Le Bataillon St.-Honoré, sensible à votre
» profonde affliction, vient avec vous la partager;
» mais, après avoir rempli ce premier devoir, il
» nous en reste un second, que nous prescrit la
» Loi immuable de la Justice et de la Raison,
» celui de vous dire que la honte du crime de

» vos neveux ne rejaillira point sur leur famille :
» que le Bataillon St.-Honoré adopte en ce mo-
» ment tous leurs parens pour ses frères, et leur
» jure amitié, union, secours, tous les sentimens
» enfin que mérite leur vertu, devenue plus in-
» téressante encore par leur malheur. »

Puis s'adressant à M. Agasse, frère des condamnés, et Grenadier Citoyen du Bataillon :

« Vous, jeune et vertueux Citoyen, vos frères
» d'armes, généralement assemblés, vous atten-
» dent pour vous donner un témoignage public
» d'estime et de fraternité. »

S'adressant enfin à M. Agasse, fils de M. Agasse Président :

« Et vous, jeune enfant, fils d'un Père que nous
» honorons, venez aussi recevoir de la famille
» qui vous adopte, un témoignage de sa tendre
» amitié. »

La Députation s'étant rendue avec MM. Agasse sur les gazons du Louvre, où le Bataillon, conduit par M. le Duc d'Aumont, chef de la division, étoit assemblé en uniforme et en armes ; le Commandant de Bataillon, après avoir pris l'agrément de M. le Marquis de la Fayette, Commandant-général, et de M. de Gouvion, Major-général, a fait lecture d'un Arrêté pris le jour

d'hier en l'Assemblée des Citoyens, et adressant la parole aux jeunes Agasse, leur a dit :

« Le Bataillon St-Honoré vous a provisoirement
» conféré à vous, Monsieur, le grade de Lieutenant
» de Grenadiers à la suite, et à vous Monsieur, fils de
» notre Président, celui de Lieutenant à la suite
» de la première Compagnie ; et se flattant d'en
» obtenir la confirmation de la Municipalité et de
» M. le Commandant-général, il me charge de
» vous en offrir les décorations : recevez-les de
» votre Général, ainsi que ces deux épées, et
» souvenez-vous, dans tous les instans de votre
» vie, que ces hommages sont rendus à la vertu,
» et que la vertu ne sauroit jamais être obscurcie
» que par des fautes personnelles. »

Aussi-tôt, M. le Commandant-général ayant fait battre un ban, a fait connoître les deux jeunes Officiers à la tête du Bataillon.

M. Gauthier de Claubry, Citoyen du District, et Député à la Commune, a prononcé au Bataillon un discours relatif à la circonstance.

Le Bataillon a défilé devant le Général, et s'est rendu en l'Église St.-Honoré, où il a entendu la Messe.

Pour copie conforme à la minute, et par moi soussigné certifiée véritable.

Signé, DE SILLY.

Étoient présens à la Barre ;

MESSIEURS,

De Silly, Commandant du Bataillon.
De la Louvelais, Capitaine de Grenadiers.
Robert, Capitaine de Chasseurs.
De la Tupy, Capitaine.
Avice, Capitaine.
La Pierre, Capitaine-aide-Major.
Presson, sous-Lieutenant.
Etienne, Sergent de Chasseurs.
Gauthier de Claubry, Sergent.
Liottier, Sergent-Major de Chasseurs.

Réponse de M. le Président.

« Il n'appartient qu'à des actions aussi nobles » que la vôtre, d'ajouter au zèle dont l'Assemblée » Nationale est animée pour les progrès de la » vertu, du véritable honneur et des mœurs patrio- » tiques. J'oserai dire, en son nom, que vous » avez déployé plus de puissance qu'elle-même ; » Elle a fait la Loi : l'instant d'après vous donnez » l'exemple, et tout le monde sait combien, dans » les matières qui tiennent à l'opinion, les exem- » ples sont au-dessus des Loix. »

A PARIS, Chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin Saint-Jacques, N° 31, 1790.